

Québec? Le premier ministre nous déclare que si cela n'est pas fait nous aboutirons à deux solitudes. Nous aurons alors une province unilingue française et le reste du Canada ne parlant qu'anglais et il n'y aura plus d'avenir. Je suis d'accord sur ce point de vue mais à quoi bon avoir une confédération qui fonctionne dans le domaine fiscal, dans celui des droits civiques, et dans tous les autres domaines, si une minorité qui se sent lésée ne peut venir voir sa mère quand elle a un problème.

Mon bon ami et collègue, le député de Maisonneuve-Rosemont, a fait une éloquente déclaration sur ce qui arrive à un pays lorsqu'il ne respecte pas les droits des minorités linguistiques. J'espère qu'il sera d'accord avec moi que la crise de droits linguistiques concernant la minorité du Québec est d'une nature aussi grave aujourd'hui que l'était en 1895 celle de la province du Manitoba lorsque les droits des francophones ont été brusquement, injustement et indûment abolis par le gouvernement de l'époque.

Je sais que d'autres participeront à ce débat, et je constate que le discours du trône a présenté l'ensemble des questions dont nous devrions nous préoccuper. Je voudrais citer brièvement deux ou trois questions qui me préoccupent. Dans le discours du trône du 30 septembre 1974, on pouvait lire ce qui suit:

Des amendements seront proposés à la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

Dans le discours du trône du 12 octobre 1976, on pouvait lire ce qui suit:

Des mesures seront avancées pour améliorer la négociation collective dans la Fonction publique, en réduire le caractère antagoniste et assurer un rapport équitable entre la rémunération de la Fonction publique et celle du secteur privé.

En 1974, le rapport Finkelman a été publié. C'était un excellent document préparé par l'ancien président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique. Il a été transmis à un comité mixte de la Chambre et du Sénat. En janvier 1976 a été présenté un rapport qui recommandait d'apporter des améliorations radicales à la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Puis, lors de la grève des contrôleurs de la navigation aérienne de cet été, la Chambre a dû légiférer pour renvoyer ces derniers au travail.

Je n'ai pas participé à ce débat, car il me fallait apprécier en mon âme et conscience les responsabilités des uns et des autres; j'ai hésité entre la solution de participer au débat et de le prolonger, et par là même prolonger la grève, et la solution de remettre mes commentaires à plus tard. J'ai choisi cette dernière. Il y aura d'autres grèves et d'autres affrontements et il y aura encore de l'agitation si le gouvernement ne se décide pas à modifier la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et la loi sur l'emploi dans la Fonction publique.

Le 4 février 1977, le président du Conseil privé a fait une déclaration à la Chambre pour annoncer une enquête spéciale sur la loi sur l'emploi dans la Fonction publique. J'ai cherché à attirer l'attention de Votre Honneur pour lui demander si l'on avait nommé un président pour cette enquête spéciale ou non. Il y a de cela huit mois et demi déjà. On avait cité deux noms: celui de M. Brittain, représentant le gouvernement et celui de M. Davidge, représentant l'employé. Je n'ai pas entendu parler d'audience publique ni de quoi que ce soit de ce genre et pourtant on aurait dû faire quelque chose depuis longtemps.

J'aimerais dire un mot ou deux au sujet de la Commission de la Capitale nationale. En 1974, nous avons reçu deux

excellents rapports de M. Douglas Fullerton, ancien président de la commission. Ces rapports détaillés ont été rédigés à la suite d'une enquête faite aux frais de l'État. Sans être d'accord avec les conclusions des rapports, j'étais d'avis qu'ils donnaient une analyse complète de la question qui était présentée sous un jour nouveau. Le député de Hull (M. Isabelle) a trouvé l'ensemble des recommandations à son goût. J'avais bien certaines restrictions à faire à ce sujet, mais je reconnais qu'il y avait là un travail minutieux.

Le rapport a été renvoyé à un comité mixte spécial de la Chambre et du Sénat. Ce comité s'est alors livré à une série d'audiences. Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a comparu devant le comité comme témoin, ainsi que le ministre des Finances de la Saskatchewan, d'autres ministres des cabinets provinciaux, des chefs de gouvernements régionaux et des représentants de tous les conseils régionaux. Il y a eu également des audiences publiques de groupes de citoyens. Le comité nommé a donc entrepris une tâche considérable, qu'il a menée à terme, mais malheureusement les audiences ont pris fin un peu avant la fin de la session.

J'espère sincèrement que ce comité sera reconstitué, pour qu'il puisse préparer son rapport et le soumettre au gouvernement. Ce dernier ne pourra que profiter des avis qu'on pourra lui donner sur l'amélioration des rapports entre municipalités régionales, autorités provinciales, députés des assemblées législatives et députés du Parlement fédéral. Nous tous qui suivons les événements qui se déroulent depuis quelque temps commençons à avoir une idée assez nette des possibilités d'amélioration dans ce domaine. J'ai l'honneur de représenter Ottawa-Ouest, circonscription qui a ses problèmes tout comme ses voisins.

Je songe au problème de l'adaptation à une série de décisions prises, semble-t-il, sans grande coordination. En 1975, le rapport de la Commission de la Capitale nationale donnait à entendre que, dans le cadre du programme de décentralisation du gouvernement, 25,000 emplois seraient transférés de la région d'Ottawa-Hull à l'extérieur. Cela s'est fait par étapes. Plus récemment, le nouveau ministre des Finances (M. Chrétien) a annoncé ce qui semble être la plus récente étape prévue pour notre région. N'oublions pas non plus, l'exode vers Hull. De 15,000 à 20,000 postes y seront transférés. Il en résulte l'évacuation de six millions de pieds carrés de bureaux dans la ville d'Ottawa, dont deux millions représentent des bâtiments temporaires qui pourront être démolis, et quatre millions des locaux loués d'intérêts privés. Ces locaux sont maintenant disponibles à rabais à quiconque veut établir soit des bureaux, soit un commerce, dans la région de la Capitale nationale.

● (1512)

Mais en plus de cela, il y a également la restriction imposée sur l'embauchage des fonctionnaires, initiative qui se fait attendre depuis longtemps et qui est parfaitement justifiée, il n'y a aucun doute là-dessus. Mais que recommande la Commission de la Capitale nationale, avec tous ces renseignements à sa disposition, l'organisme doté de spécialistes et chargé de conseiller le gouvernement? Elle propose l'établissement de deux localités satellites de 100,000 habitants chacune, l'une dans la région de Carlsbad dans le sud-est de la ville et une autre dans la région d'Aylmer au Québec avec une voie de transport reliant les deux.